

18-09-2005

AUTOROUTE 30 ENTRE JEAN LEMAN ET L'AUTOROUTE 15

218

P NP

DM80

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Messieurs les commissaires

Le projet Jean Lemman qui nous est proposé nous soumet 1 tracé avec 2 variantes. Le bape évalue deux tracés et non deux variantes d'un même tracé. Comparer Jean Lemman avec le tracé qui passe par l'autoroute 15 tel que proposé lors des audiences du bape en 2002 est la logique même.

Pourquoi ce qui était acceptable en 2002 ne l'est plus maintenant ? Les commissaires auraient-ils erré ou ne leur a-t-on soumis que le projet incomplet celui du sud contrairement à celui sur la 132 qui lui contenait tout les éléments pour prendre une décision éclairée.

On ne peut pas changer constamment d'idée. Le projet Jean Lemman ne faisait pas partie du processus d'étude en 2002 si on décide de tenir compte de l'échangeur Jean Lemman. Il faut reprendre le processus de 2002, afin de comparer les deux projets de façon équitable. Le projet sur la route 132 au nord ne nécessitait aucun ajout et permettait un lien direct tout en gardant une fluidité totale pour les véhicules.

Donc en se basant le gros bon sens le projet Jean Lemman est inutile et coûteux.
c'est pourquoi je suis contre le projet.


APRANO